Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 10 (1934-1935)

Heft: 24

Artikel: La "grosse Bertha"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-710479

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nants et d'un cours de 11 jours également pour officiers de renseignements et adjudants; dans l'artillerie le cours de Baranoff jusqu'ici hors service devient officiel et obligatoire.

Conformément aux articles 135 et 136 de la loi sur l'organisation militaire, le projet prévoit donc les cours suivants:

I. *Cours commun à plusieurs catégories de troupes:* 1. cours tactique n° 1, de 5 jours (6 pour la direction) pour capitaines et majors des troupes combattantes; 2. cours tactique n° 2 (7 pour la direction et les commandants de partis) pour les officiers supérieurs des troupes combattantes; 3. cours tactique de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs des garnisons des fortifications; 4. cours de tir combiné de 5 jours pour commandants et corps de troupes de l'infanterie, des troupes légères et de l'artillerie; 5. cours pour le ravitaillement et les évacuations de 5 jours (6 pour la direction) destiné aux officiers d'états-majors et aux chefs des services des états-majors supérieurs, ainsi qu'aux commandants des formations de ravitaillement et d'évacuation; 6. cours de 18 jours pour officiers des gaz.

II. *Infanterie:* 1. école de tir n° 1 de 11 jours pour lieutenants; 2. cours tactique n° 2 de 18 jours pour les premiers-lieutenants prévus pour l'avancement; 3. cours de 11 jours pour officiers de renseignements et adjudants.

III. *Cavalerie et cyclistes* (troupes légères): 1. école de tir de 11 jours pour lieutenants; 2. cours tactique n° 1 de 11 jours pour officiers subalternes des troupes légères; 3. cours tactique n° 2 de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs de l'artillerie automobile attribués aux troupes légères; 4. cours de 11 jours pour officiers de renseignements.

IV. *Artillerie:* 1. cours de tir n° 1 de 11 jours pour officiers subalternes de toutes les catégories d'artillerie (pour chaque catégorie séparément); 2. cours de tir n° 2 de 11 jours pour premiers-lieutenants de canons de campagne; 3. cours de tir n° 2 de 11 jours pour premiers-lieutenants, capitaines et majors des obusiers de l'artillerie de campagne et des canons lourds automobiles; 4. cours de tir n° 3 de 11 jours pour capitaines et majors des canons de campagne; 5. cours de tir n° 2 de 11 jours pour premiers-lieutenants, capitaines et majors de l'artillerie de forteresse; 6. cours tactique de 11 jours pour officiers supérieurs de l'artillerie; 7. cours de 2 jours à l'appareil Baranoff (par régiment ou par groupe); 8. cours technique de 11 jours pour officiers des troupes d'observation d'artillerie et officiers aérostiers.

V. *Génie:* 1. cours technique n° 1 de 8 jours pour officiers subalternes; 2. cours technique n° 2 de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs; 3. cours de 11 jours pour officiers ingénieurs; 4. cours du télégraphe de campagne n° 1 de 18 jours pour officiers du télégraphe de campagne à nommer; 5. cours du télégraphe de campagne n° 2 de 11 jours pour officiers du télégraphe de campagne.

VI. *Aviation:* 1. cours tactique technique de 5 jours pour capitaines et majors des troupes d'aviation; 2. cours de 5 jours pour officiers techniques et officiers de liaison des troupes d'aviation.

VII. *Service de santé:* à part les cours d'instruction prévus par l'article 134 de la loi du 28 septembre 1934 modifiant l'organisation militaire, les troupes du service de santé n'ont pas d'autre cours. Peuvent toutefois être aussi convoqués au cours tactique technique n° 2 les officiers qui ont déjà été promus majors et qui doivent parfaire leur instruction sous un rapport quelconque.

VIII. *Service vétérinaire:* 1. cours tactique technique de 5 jours pour commandants de postes mobiles de ralliement des chevaux; 2. cours tactique technique de 5 jours pour commandants d'infirmerie vétérinaire; 3. cours tactique technique de 11 jours pour officiers directeurs du service vétérinaire.

IX. *Troupes de subsistance, commissariat et quartiers-maîtres;* cours de 5 jours pour fonctions spéciales dans les services de subsistance et du commissariat.

X. *Service automobile:* cours de 8 jours pour initier des officiers d'autres armes à la connaissance du service des automobiles.

XI. *Services auxiliaires:* 1. cours de 8 jours pour officiers du service des transports; 2. cours de 5 jours pour officiers des états-majors et commandants territoriaux; 3. cours de 3 jours pour officiers du ravitaillement en munition; 4. cours de 5 jours pour commandants de place; 5. cours de 5 jours pour officiers de la fourniture de chevaux.

Le jour de l'entrée au service et le jour du licenciement ne sont pas compris dans la durée indiquée.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 1936. Il abroge à la même date celui du 22 décembre 1911 concernant les écoles et les cours destinés à l'instruction des officiers. Les prescriptions d'exécution nécessaires seront édictées par le Conseil fédéral.

La „grosse Bertha"

Cet article, qu'a publié « Paris-Soir », bien qu'écrit dans le style ronflant qu'affectionnent les journaux à fort tirage et visant à l'effet facile, donne néanmoins quelques précisions utiles sur ce que fut le combat de cette pièce d'artillerie géante, surnommée par dérision la « grosse Bertha ».

Toutefois, à côté des détails techniques qui semblent relever de la plus rigoureuse exactitude, il est difficile d'admettre qu'une trentaine de batteries, dites de camouflage, tiraient également à chaque projectile que la monstrueuse bouche à feu lançait sur Paris. C'eût été faciliter son repérage avec vraiment trop de désinvolture et pour quiconque connaît l'esprit tactique dont firent preuve les Allemands pendant la guerre, le doute n'est pas permis.

Mais ceci n'enlève rien du reste, à la réalité du tableau qu'on aurait pu brosser peut-être avec un peu plus de naturel et de simplicité. *Réd.*

Vers la fin de 1916, à la Direction Suprême allemande, le chef d'état-major constate que, n'ayant plus la maîtrise de l'air, les Allemands vont perdre le bénéfice moral que leur conféraient les attaques aériennes sur Paris.

Un jeune officier se penche alors vers son voisin. Il dit, un peu plus haut qu'il n'eût fallu:

— Mais, il n'y a qu'à tirer avec un canon sur Paris!

Le chef d'état-major le foudroie du regard, mais retient son idée.

A quelques jours de là on convoque un technicien d'Essen. La pièce prodige est commandée. Ses plans faillirent être dérobés par un petit employé aux gages du Service des Renseignements français, mais il fut découvert trop tôt.

Et un jour du printemps 1917, Krupp envoie à la Direction Suprême le télégramme suivant: « Pièce Pl prête pour tirs d'essai. »

Mais où faire cet essai? De Cuxhaven, on tire en mer vers le Nord-Ouest, à gauche d'Heligoland. Hélas! la pièce ne porte qu'à 90 kilomètres et on escomptait pouvoir tirer à 120 kilomètres!

Krupp se remet au travail et, au début de 1918, la pièce que les Allemands appelleront *la Parisienne,* est prête.

Dix canonniers marins et 50 feldgrau la serviront. On l'installe dans la forêt de Crépy. Les travaux de construction de sa plate-forme se heurtèrent à des difficultés sans nombre.

Il fallut plusieurs fois changer de position. Tout près du village de Couvron, la plate-forme enfin construite absorba 100 tonnes de ciment, 200 tonnes de gravier, 2 tonnes et demi de treillage métallique.

L'affût arrive, puis la pièce: Léviathan parmi les pièces de tous les temps!

Le monstrueux produit des usines d'Essen écrasait de sa masse les plus grands arbres de la forêt. Le tube les dépassait de la moitié de sa longueur, mesurant 34 mètres de long pour un diamètre d'environ 1 mètre.

L'ensemble tube-affût pesait 750,000 kilos et l'obus qu'il allait tirer plus de 100 kilos!

Le départ du coup nécessitait 100 kilos de poudre tubulaire. La durée du trajet du projectile devait être, dans l'atmosphère, de 3 minutes ½, dont 2 minutes dans l'air raréfié de la stratosphère.

La batterie était commandée par le capitaine de corvette Werner Kurth, et placée sous le commandement supérieur du contre-amiral Rogge. Le professeur Rosenberger, créateur de la pièce, remplissait les fonctions de directeur du tir.

Trente batteries légères, lourdes, à grande puissance, entourent la pièce aux quatre points cardinaux et toutes devront tirer au départ d'un coup sur Paris. Dix escadrilles de chasse, à la disposition du commandant de la « Batterie Paris » établiront en permanence un barrage aérien devant la forêt de Crépy.

Un allemand, Baptiste Lamartin, habitant 27, rue de Clichy, indiquera les points de chute dans la capitale française, en téléphonant de Paris à Morteau, dans le Jura, d'où les renseignements passeront en Suisse par un émissaire.

Le 23 mars 1918, des commandements retentissent dans la forêt, le téléphoniste annonce: « De la Direction Suprême, feu! » « Feu », répètent les téléphonistes en liaison avec les batteries de camouflage.

Il est 7 heures 7 minutes. L'obus de 100 kilos fend l'atmosphère, parcourant 2 kilomètres à la seconde. Dans quelques instants, il va jeter le trouble dans « Paris insouciant et rieur ».

A 7 heures 12 minutes, le professeur Rosenberger, d'une voix émue s'écrie « éclatement dans Paris ».

Dès ce jour, le personnel servant de la « Batterie Paris » connaîtra une vie d'enfer: bombardements continuels, visites d'avions français.

L'équipe a des tués, des blessés, mais la pièce reste intacte.

Après l'offensive du chemin des Dames, la pièce est installée à 4 kilomètres au Sud-Ouest de la Fère-en-Tardenois. Paris n'est plus qu'à 80 kilomètres: le coup reviendra moins cher.

Le 18 juillet les Français attaquent entre Longpont et Saint-Pierre-Aigle. La ligne de retraite de la *Parisienne* est menacée. La pièce qu'on avait mis 15 jours à installer est démontée en 24 heures. Elle passe la nuit dans la gare de la Fère-en-Tardenois, entourée des éclatements de bombes des aviateurs français, elle échappe encore à la destruction.

De nouveau installée, à Beaumont, au sud de Ham, le 19 août, à 2 heures de l'après-midi, elle tirera son dernier coup sur Paris.

Le canon-prodige avait tiré 320 coups, 180 obus étaient tombés dans Paris, 140 dans la banlieue.

La pièce disparut sans laisser de traces. Un jour, la botte vernie d'un capitaine de la Commission Interalliée, à Essen, heurta un morceau d'acier qui d'un énorme tas de ferrailles avait roulé devant lui. « Qu'est-ce? — Je ne sais », répondit, négligemment un ingénieur allemand. La botte vernie venait de frôler *La Parisienne* endormie, la plus grande pièce de tous les temps.

Tels sont les renseignements inédits que Einz Eisgruber, ancien canonnier de la « Batterie Paris » vient de révéler dans un ouvrage d'histoire romancée, dont une revue militaire française a publié la traduction.

Après quinze années de silence, l'auteur estime que la jeunesse allemande doit connaître cet exploit de ses aînés, non pas en vue de la glorification de la guerre, mais pour exalter « selon les vues pacifiques du Führer » l'esprit de sacrifice, de cohésion, de discipline, de loyale camaraderie qui animait les servants de *la Parisienne*.

Il y a peu de temps, les anciens officiers et le personnel de la « Batterie Paris » se réunirent en un banquet, à Berlin, afin d'évoquer, après seize ans, le souvenir du « Wunderkanone ».

Martial.

Petites nouvelles

Lors de l'épreuve militaire de marche Yverdon-Lausanne, qui devient traditionnelle et obtient un succès toujours plus grand, les concurrents eurent la satisfaction de toucher chacun une chemise gris-vert destinée à remplacer la lourde tunique. Cette innovation que l'on peut qualifier de sensationnelle, puisqu'elle met à mal le principe de la tenue d'ordonnance auquel on n'avait jamais encore osé toucher, a permis aux marcheurs de réaliser d'excellentes moyennes, celle du premier classé étant de 9,9 km à l'heure et celle du dernier de 6,1 km. Souhaitons néanmoins que des mesures de ce genre — qui sont compréhensibles à l'époque la plus chaude de l'année — ne se généralisent pas, car il existe d'autres sports encore que l'on pratique hors service dans l'armée et pour lesquels on pourrait être aussi tenté de revendiquer une tenue spéciale.

✶

Le Bureau fédéral de statistique vient de publier un nouveau fascicule; édité en deux langues, le français et l'allemand, il est consacré aux examens de gymnastique ayant eu lieu lors du recrutement en 1933. Cette très intéressante publication est en somme la seule qui fournisse un aperçu détaillé sur les aptitudes physiques de la jeunesse suisse et l'on peut y trouver toutes les données désirables sur le saut en longueur, le lever d'haltères (17 kg), la course de vitesse (80 m) et le jet du boulet (5 kg). Entre autres renseignements il convient de relever que lors de ce recrutement de 1933 étudié par le bureau de statistique, ce sont les soleurois qui sont en tête de ligne dans les quatre exercices, alors que les conscrits des Rhodes-Intérieures s'octroient le dernier rang.

Après Soleure les meilleurs sauteurs — ceci sans jeu de mot — sont les Zurichois, les Argoviens et les Bâlois, les meilleurs leveurs d'haltères sont les Schwytzois et les Bernois, tandis que, dit le fascicule, les vifs Genevois et les Bernois à la lenteur « légendaire » disputent presque aux Soleurois la palme remportée pour la course de vitesse.

Le Bureau fédéral de statistique conclut en affirmant que la jeunesse suisse d'aujourd'hui est beaucoup plus agile, mieux préparée à exécuter des épreuves de gymnastique et physiquement plus développée aussi que la génération d'avant la guerre. Elle doit certainement ce progrès en bonne partie à la plus grande place que l'on a donnée, depuis la guerre, à la pratique de la gymnastique et des sports.

✶

La « Farbenindustrie », en Allemagne, qui exploite, entre autres, les manufactures de Lenva, Ludwigshafen, Oechs, où se fabriquent des gaz de guerre, annonce pour le dernier exercice un bénéfice brut de 565 millions de marks sur les fabrications de guerre.

Le bénéfice serait, dit-on, beaucoup plus élevé si, au cours de l'exercice, il n'avait été prélevé sur les gains de quoi construire de nouvelles installations, non seulement dans les grands centres, mais aussi dans diverses parties de l'Allemagne.

✶

On apprend que le Conseil fédéral, tenant compte d'une proposition du Département militaire, a établi un état des troupes spéciales de la Landwehr qui sont appelées à effectuer des cours de répétition en 1936 et en 1937. Conformément au nouvel article 120 de l'organisation militaire qui a eu force de loi avec le nouveau projet de défense nationale, les corps de troupes et unités des troupes spéciales de la landwehr sont convoqués d'après un tour de rôle fixé par le Conseil fédéral.

Le même article dispose en outre que les cours de répétition doivent être organisés de manière à faire alterner judicieusement les exercices des petites et des grandes unités. Etant donné que le cycle de quatre ans des cours de répétition se termine cette année et qu'il est prévu de mettre en vigueur pour 1938 la nouvelle ordonnance des troupes actuellement en voie de réalisation et comprenant des divisions légères ainsi que les bataillons réorganisés équipés des armes lourdes d'infanterie, un cycle spécial a été fixé pour les deux années prochaines. Ce cycle a le tour de rôle suivant:

1936: 1re et 3me divisions: par brigade; 2me et 6me divisions: cours de répétition de manœuvres; 4me et 5me divisions: cours de répétition de détachements.

1937: 1re et 3me divisions: cours de répétition de manœuvres; 2me et 6me divisions: cours de répétition de détachements ; 4me et 5me divisions: cours de répétition de divisions (les deux brigades de campagne ensemble, la brigade de montagne séparément).

Avec la nouvelle année, entre en vigueur la nouvelle réglementation légale concernant l'obligation des cours de répétition, en ce sens que les soldats, appointés et caporaux sautent une année après le cinquième cours de répétition de l'élite. Il s'agit en général des hommes de la classe 1910 qui ont effectué, de 1931 à 1935, cinq cours de répétition, et qui ont à faire encore les deux derniers cours en 1937 et 1939.

✶

C'est dans la région de Langenthal, sous la direction du colonel divisionnaire Labhart, chef d'arme de la cavalerie et des troupes motorisées, qu'a eu lieu le dernier exercice du nouveau corps de troupes dont notre armée sera dotée, à sa-